

Conseil Municipal du 11 avril 2018

1- Approbation du P.V. de la séance du 19 mars 2018

Le P.V. de la séance du 19 mars 2018 est approuvé par le Conseil Municipal.

2- Retrait d'une délibération

Mr le Maire rappelle que le litige contre Mr Philippe FOURNIER a été tranché devant le Tribunal de Grande Instance de TULLE. Celui-ci a donné raison à Mr FOURNIER, lui accordant le droit de propriété de la parcelle B247.

Le Tribunal Administratif de LIMOGES est saisi d'une requête en annulation de la délibération en date du 27 mai 2011 qui revendiquait le droit de propriété de ladite parcelle.

A ce titre, Mr le Maire propose de retirer ladite délibération qui n'a plus lieu d'être.

Le Conseil Municipal approuve le retrait de la délibération en date du 27 mai 2011 et charge Mr le Maire d'en informer Mr FOURNIER.

3- Point sur les travaux

- La consultation pour le marché V.R.D. 2018 (PAB 1^{ère} tranche + voirie 2018) est en cours. Le dépôt des offres est prévu pour le 20 avril 2018.

- La consultation pour l'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du complexe touristique du Pont-Aubert est en cours. Le dépôt des offres est prévu pour le 20 avril 2018.

- Le diagnostic assainissement se poursuit.

4- Les comptes de gestion 2017, établis par Monsieur le Trésorier de Neuvic, sont présentés et approuvés à l'unanimité.

5- Les comptes administratifs 2017, présentés par Monsieur André FREYSSAC, sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire ne participe ni aux débats ni aux votes.

6- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de reconduire les taux de taxes directes applicables en 2017 ; le produit attendu est le suivant :

Taxes	Bases	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	662 500	5.04 %	33 390
Taxe foncière (bâti)	2 345 000	7.95 %	186 428
Taxe foncière (non bâti)	27 900	45.36 %	12 655
Produit total attendu			232 473

7- Les affectations de résultats sont approuvées à l'unanimité.

8- Les budgets primitifs sont présentés et approuvés par 10 voix « pour » et une abstention comme suit :

a/ Budget principal

Dépenses de fonctionnement : 2 018 092.17 €

Dépenses d'investissement : 1 234 108.61 €

Recettes de fonctionnement : 2 018 092.17 €

Recettes d'investissement : 1 234 108.61 €

b/ Budget annexe du service des eaux

Dépenses de fonctionnement : 189 391.00 €

Dépenses d'investissement : 109 723.04 €

Recettes de fonctionnement : 189 391.00 €

Recettes d'investissement : 109 723.04 €

c/ Budget annexe du service d'assainissement

Dépenses de fonctionnement : 51 152.65 €

Dépenses d'investissement : 313 408.54 €

Recettes de fonctionnement : 51 152.65 €

Recettes d'investissement : 313 408.54 €

d/ Budget annexe gîtes et camping

Dépenses de fonctionnement : 61 821.89 €

Recettes de fonctionnement : 61 821.89 €

8- Les états spéciaux des sections sont présentés et approuvés par dix voix « pour » et une abstention comme suit :

- *Section d'Aussinanges*

Dépenses de fonctionnement : 12 097.03 €

Recettes de fonctionnement : 12 097.03 €

- *Section de Cisterne*

Dépenses de fonctionnement : 32 007.17 €

Recettes de fonctionnement : 32 007.17 €

- *Section du Mons*

Dépenses de fonctionnement : 54 265.14 €

Recettes de fonctionnement : 54 265.14 €

- *Section de May / La Diavette*

Dépenses de fonctionnement : 12 590.05 €

Recettes de fonctionnement : 12 590.05 €

9- Admission des pertes sur créances irrécouvrables

Eu égard à la situation des débiteurs, des titres sont admis en non-valeur sur le budget principal et sur les budget annexe du service des eaux.

10- Questions diverses

- Une convention sera conclue avec La Poste pour mettre à disposition un local de manière à ce que le facteur puisse prendre ses repas.
- Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mme SEVERIN-FENIES, podologue – pédicure, assurera une permanence 1 fois par mois à la maison des services à compter du 16 avril.
- La commission tourisme se réunira le 18 avril pour dresser le bilan de la saison touristique 2017 de la gabare et envisager la prochaine saison.
- Il est indiqué que des containers ont été installés par Haute-Corrèze Communauté dans les villages pour la collecte des ordures ménagères. Ces containers ne sont ni calés ni signalés, ce qui pourrait être dangereux pour les usagers de la route. Haute-Corrèze Communauté sera avisée.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 11 heures 50.